

## LA RURALITÉ

Le sens  
du  
passé

L'intelligence  
du  
présent

L'ambition  
de  
l'avenir

## L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 13 NOVEMBRE 2024

En préambule de ce Conseil Communautaire, Monsieur le Président a rendu hommage à Thierry BAILLY, maire de Blye, décédé tragiquement le 2 novembre 2024, et a associé à cet hommage la mémoire de Jocelyne MONNERET-LUQUET, maire de Nancuisse et Maurice BESSARD, maire de Montrevel, décédés au cours de ce mandat.

### Approbation des statuts et du règlement intérieur de la SPL Terre et Lacs du Jura

Par délibération du 18 septembre 2024, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'une SPL pour gérer le site de Bellecin rappelant que la Régie Départementale de Bellecin serait dissoute le 31 décembre 2024 suite au rachat de cet ensemble immobilier par la Communauté de Communes au Département.

Par conséquent le Conseil Communautaire a validé le projet de statuts de cette SPL ainsi que son règlement intérieur. Le Conseil a acté par ailleurs l'acquisition de 2 500 actions à un prix unitaire de 100 euros soit un total de 250 000 euros, correspondant à 50% du capital social et a désigné les membres suivants pour siéger au sein de la SPL :

- Jean-Charles **DALLOZ**
- Jean-Paul **DUTHION**
- Jean-Charles **GROSDIDIER**
- Jean-Luc **GUERIN**
- Philippe **PROST**
- Nathalie **ROUX**



### DOMAINES ET PATRIMOINE - Acquisition du Foyer Logement Bellevue à Orgelet



La Communauté de Communes a décidé d'acquérir la résidence autonomie (foyer logement Bellevue à Orgelet) composée de 20 logements : 17 T1 et 3 T2, des salles communes sur trois niveaux, rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage, auprès de la SCI Bellevue représentée par Monsieur François Joseph PERRIER, résidence gérée par le CIAS par convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel, la SCI Bellevue avait acquis par vente aux enchères cet ensemble immobilier auprès du Centre Hospitalier Jura Sud.

Le Conseil Communautaire a décidé de fixer le prix de cette acquisition à 475 000 euros nets, et de passer outre l'estimation de France Domaine considérant que le devenir des résidents et de leur bien-être étaient une priorité.

## TOURISME - Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027

Le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la SPL Terre d'Émeraude Tourisme pour la période 2025-2027.

Cette convention fait suite à celle approuvée en 2022 et reprend en totalité les conditions définies dans la précédente convention, notamment le versement d'une subvention d'exploitation de 387 000 euros pour l'année 2025.

